



**AFFICHAGE EXTERNE
CONCOURS 202411-33
POSTE PERMANENT**

Titre TUYAUTEUR(-EUSE)	Groupe de traitement 16
----------------------------------	----------------------------

La Ville de Montréal-Est souhaite pourvoir un poste de tuyauteur au sein de la Direction des travaux publics. Il s'agit d'un poste permanent à temps plein.

À PROPOS DE MONTRÉAL-EST

Fondée en 1910, avec une population de près de 5 000 citoyens pour une superficie de 12,5 km², la Ville de Montréal-Est s'est significativement développée au cours des dernières années. À la recherche active de nouveaux investisseurs, Montréal-Est poursuit sa mission d'offrir une excellente qualité de vie à ses citoyennes et citoyens en mettant ces derniers au centre de ses priorités et de ses actions. Ses nombreux projets de développement économique et résidentiel ainsi que ses démarches de revitalisation en font une Ville dynamique.

Faire partie de l'équipe de la municipalité de Montréal-Est c'est :

- Participer à la réalisation de notre mission qui est d'offrir des services de qualité aux Montréalaises et Montréalais;
- Déployer vos talents au sein d'une équipe dynamique, où l'esprit de collaboration et le plaisir sont au rendez-vous;
- Bénéficier de plusieurs avantages : régime d'assurances collectives, régime de retraite à prestations déterminées avec contribution de l'employeur, congés mobiles et de maladie rémunérés, congé prolongé payé durant la période des fêtes, remboursement d'une partie des frais d'études et de formation, programme d'aide aux employés, stationnement gratuit et plus encore.

Venez faire une différence dans une ville moderne, en pleine expansion, qui a à cœur ses citoyens. Un milieu où votre créativité contribue à la réalisation de grands projets stimulants favorisant le mieux-être des citoyennes et citoyens. En plus de vous offrir des possibilités de carrière intéressantes, vous ferez partie d'une grande organisation publique à dimension humaine. Ce milieu de travail et ses défis vous interpellent, n'attendez plus, et appliquez dès maintenant!

NATURE DE L'EMPLOI

Travaux comportant l'installation, la réparation et la disjonction de la tuyauterie en fer, en fonte, en plomb ou en cuivre, que nécessitent la construction et l'entretien du système d'aqueduc, y compris les usines, ainsi que les modifications qui y sont apportées.

Le travail s'accomplit sous surveillance générale. L'employé reçoit sous forme de directives orales ou écrites, et occasionnellement, sous forme de plans ou schémas. En plus d'assurer la réparation et l'entretien de la canalisation existante, le tuyauteur est principalement chargé d'effectuer, conformément aux méthodes de travail établies, l'installation des nouveaux services d'eau, des vannes, des bouches d'incendie et des nouvelles conduites d'eau. L'employé est également responsable de la planification et de l'exécution des tâches assignées par son supérieur immédiat. Le travail est contrôlé régulièrement par un supérieur.

EXEMPLES DE TÂCHES ACCOMPLIES

1. Collabore avec l'équipe procédant à l'inspection des égouts, s'occupe du curage et du débouchage, descend à l'intérieur de l'égout pour noter les défauts et vérifier la pente de l'écoulement, et fait rapport de l'état général à son supérieur immédiat.
2. Dirige une équipe mobile qui répond aux appels du public concernant toutes les anomalies qui peuvent se produire sur les conduites des réseaux d'aqueduc et qui doit interrompre ou donner le service d'eau, sur demande.
3. Dirige une équipe préposée à l'inspection, à la construction, à l'entretien et à la réparation des conduites d'eau et des valves du système d'aqueduc.
4. Dirige une équipe assignée au creusage des coupes dans le sol, indique la dimension et la profondeur des coupes à creuser, vérifie la solidité des étauçons et fait remplir, une fois les travaux exécutés, lesdites coupes, selon les procédés en usage.
5. Travaille en collaboration avec les citoyens, fournisseurs, entrepreneurs et tout autre intervenant concernant la résolution d'un problème relié à l'aqueduc.
6. Installe les embranchements amenant l'eau de la conduite principale aux bâtiments privés.
7. Pose et répare les valves, les bouches d'incendie et autres accessoires, ainsi que toute la tuyauterie en plomb, en fer galvanisé, en fonte, ou autre matériau, requise pour la production ou la distribution de l'eau.
8. Identifie les bornes-fontaines en y apposant les identifications nécessaires et appropriées.
9. Perce, coupe, lime alèse, cintre les tuyaux, fait le filetage et les installe; ébarbe les joints, les mortaises, les raccorde, les soude, les matit et essuie le surplus du plomb fondu.
10. Fait l'installation de conduites principales.
11. Trace sur le sol des lignes de marquage afin d'identifier où passent les conduites.
12. Utilise un géophone, ou tout autre appareil de cette nature, afin de déceler la présence de fuite dans le réseau aqueduc.
13. Effectue, sur le réseau d'aqueduc ou dans les usines, toutes les réparations nécessaires en vue de remédier aux fissures et aux bris des conduites et tuyaux de service d'eau.
14. Installe, sur les conduites principales, les embranchements requis pour les systèmes de gicleurs automatiques.
15. Disjoint, sous pression, les tuyaux de service d'eau qui cessent d'être utilisés.
16. Ferme ou fait fermer les valves sur les conduites principales ou, si nécessaire, interrompt, par gel, le débit dans les embranchements de service privé.
17. Change les garnitures assurant l'étanchéité des valves et des bouches d'incendie.
18. Indique aux creuseurs la dimension et la profondeur des coupes à pratiquer et voit à ce qu'elles soient bien étauçonnées.
19. Collabore à la préparation des soumissions pour effectuer certaines réparations.
20. Procède à l'ouverture ainsi qu'à la fermeture des parcs et des jeux d'eau.
21. Participe, à la demande de son supérieur immédiat, à des rencontres avec d'autres directions de la Ville, des représentants de la Ville de Montréal ou tous autres partenaires externes.
22. Conduit un véhicule du genre « chauffeur de véhicule « C » pour exécuter les tâches de sa fonction.

EXIGENCES

- Détenir un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnelles en lien avec le poste.
- Détenir de vingt-cinq (25) à trente (30) mois d'expérience dans l'exercice d'une fonction permettant à l'employé de se familiariser avec le travail de tuyauteur.
- Détenir un certificat de préposé à l'aqueduc (OPA) valide.
- Posséder la carte ASP construction (la certification santé et sécurité sur les chantiers de construction).
- Posséder un permis de conduire classe 5 valide.
- Être en bonne forme physique, avoir l'esprit d'équipe et être dynamique.

Connaissances :

- des articles du règlement de l'aqueduc relatifs à la fonction; des techniques, des pratiques et de l'outillage utilisés dans l'exécution du travail;
- des risques d'éboullis inhérents aux coupes pratiquées dans le sol et des exigences de la loi à cet égard.

Habilités :

- à se servir de l'outillage requis;
- à lire des plans et à préparer des croquis simples;
- à effectuer le travail selon les méthodes établies.

CONDITIONS

Taux horaire 2025 (en révision) : 37,62 \$ (poste syndiqué col bleu).

Horaire de 36 heures par semaine, du lundi au jeudi.

Le lieu de travail est au garage municipal.

Date d'entrée en poste : dès que possible.

Les candidats sélectionnés devront se soumettre à un processus d'évaluation visant à mesurer les aptitudes et exigences recherchées pour l'emploi.

POUR POSTULER

Si ce défi vous intéresse, nous vous invitons à postuler en ligne à l'adresse suivante : atlas.workland.com/careers/montreal-est **avant le 5 mars 2025 à 16 h.**

Les candidatures internes doivent suivre la procédure habituelle.

Veuillez noter que la priorité est accordée selon les dispositions de la convention collective.

Merci de l'intérêt que vous manifestez envers la Ville de Montréal-Est. Toute candidature reçue par courriel, par télécopieur ou par courrier sera refusée.

Prendre note que seules les candidatures retenues pour une entrevue seront contactées.

La Ville de Montréal-Est applique les principes d'égalité en emploi. La Ville de Montréal-Est invite donc les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles et des minorités ethniques ainsi que les personnes présentant un handicap à soumettre leur candidature et mentionner expressément leur groupe d'appartenance.

Le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger le texte.